

ORIGINAL

A. RAYBOND S.A.R.L.

Au Capital de 300.000 Euros

Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat

SIRENE 410354930 - 00019
APE 426 C

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

25 SEP. 2009

Sous le N° 7519

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU LUNDI 29 JUIN 2009

L'an deux mille neuf,

Le lundi vingt-neuf juin à

neuf heures quarante cinq,

L'Assemblée Générale

Ordinaire de la Société A. RAYBOND S.A.R.L. s'est tenue au Siège Social : 113, Cours Berriat à GRENOBLE (38000) sur convocation adressée à l'Associé Unique en date du 15 juin 2009 par la Gérance, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

1°) – Départ d'un Gérant

2°) - Pouvoirs

Assistaient à la réunion :

- la Société A. RAYMOND et Cie – SCS, Associé Unique, représentée par son Gérant, Monsieur Antoine Robert RAYMOND
- la Société RAYBOND SARL, représentée par son Gérant, Monsieur Antoine Robert RAYMOND,
- PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES SARL, Commissaire aux Comptes.

Monsieur Antoine Robert

RAYMOND dépose sur le Bureau la convocation du 16 juin 2009.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique après avoir pris note de la démission de Monsieur Michel BRÉMOND de ses fonctions de Gérant de la Société RAYBOND à compter du 15 avril 2006,

DECIDE que Monsieur Antoine RAYMOND – domicilié 1, Place des Tilleuls à Grenoble – continuera à exercer seul les fonctions de Gérant.

M

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique

DONNE au Gérant ou à tout porteur d'un original – d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal de la présente Assemblée tout pouvoir pour effectuer toutes les formalités consécutives à la décision prise ci-avant.

du jour,

Plus rien n'étant à l'ordre

10 Heures.

La séance est levée à



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned below the text 'La séance est levée à'.